



COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

1^{er} juillet 2013

Du syndicat Force Ouvrière

&

**De l'Union Départementale
des sapeurs-pompiers de l'Hérault**



À la suite de la parution de l'article dans l'édition de Midi-libre Béziers lundi 1^{er} juillet 2013 concernant l'affaire de Cessenon, l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Hérault et le syndicat FO des sapeurs-pompiers professionnels se sont rencontrés ce jour et souhaitent apporter les précisions suivantes.

Chaque jour sur le territoire départemental, les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels du corps départemental sans distinction interviennent pour mener à bien les missions de service public avec comme seul et unique objectif de porter secours et assistance aux Héraultais.

Très souvent et pour ne pas dire dans la quasi-totalité du temps, les équipages d'interventions sont mixtes et composés à la fois par des sapeurs-pompiers volontaires et professionnels qui œuvrent sans compter avec toute l'humilité et la probité qui les animent et les caractérisent, sans aucune différence de statut.

Comme dans tout établissement de la taille d'un SDIS, mais aussi comme dans toutes les catégories socio-professionnelles, une infime minorité d'agents qui ne respectent leurs devoirs et obligations peuvent être sanctionnés disciplinairement et, le cas échéant, poursuivis pénalement.

Ainsi, les faits concernant le centre de secours de Cessenon sont condamnés avec la plus grande fermeté par les autorités, la hiérarchie et l'ensemble des sapeurs-pompiers du SDIS de l'Hérault qui déplorent tous unanimement cette attitude, d'autant plus qu'une politique de contrôle de gestion a été mise en place depuis 2010 au travers du projet de service voté par le conseil administration du SDIS en février 2010 avec les voix des représentants de l'union départementale et des représentants des personnels qui y siègent.

De plus, lors du congrès départemental des sapeurs-pompiers de l'Hérault ce samedi 29 juin à Bouziques, dans son discours qui clôture l'assemblée générale qui s'est tenue en présence notamment de Michel GAUDY (Président du SDIS de l'Hérault), de Monsieur Frédéric LOISEAU (Directeur de cabinet de Monsieur le préfet de l'Hérault) et du colonel Christophe RISDORFER, le lieutenant Bernard MICHAUDET, Président de l'Union Départementale, a demandé :

« ...Dans le domaine du management, et l'actualité de cette semaine nous a montré que les procédures de contrôle et de gestion étaient de plus en plus performantes, m'amène à vous solliciter mon colonel pour la mise en place d'une FMA des chefs de centre et adjoint pour se recycler avec les nouvelles méthodes managériales et de contrôle de gestion. L'environnement et le cadre juridique des SDIS et par conséquent des sapeurs-pompiers à était très fortement modifié ces dernières années avec dernièrement la nouvelle filière et il convient aujourd'hui que l'ensemble des cadres soient sensibilisés sur leurs droits, leurs devoirs et leurs obligations.... »

Enfin, en aucun cas le bureau du syndicat Force Ouvrière ne met les professionnels et les volontaires en opposition les uns par rapport aux autres : tout agent du SDIS se doit d'être en accord avec les droits et devoirs des fonctionnaires. Force Ouvrière condamne fermement toutes actions préjudiciables à l'image du SDIS 34, et dans la transparence cautionne les actions entreprises par l'administration afin que les contrôles en cours se poursuivent sur l'ensemble du Département. Fidèle à ses convictions Force Ouvrière, et plus particulièrement son secrétaire général Jérôme Raynal, œuvre pour le bien de l'ensemble des agents du SDIS 34 et déplore que l'image de ceux-ci puisse être ternie par l'action néfaste de certains cas isolés.

En conclusion, l'inconséquence de 2 sapeurs-pompiers ne peut masquer l'investissement et l'engagement quotidien sans réserve des 4000 sapeurs-pompiers et des 250 personnels administratifs et techniques du SDIS qui œuvrent sans compter pour assurer la sécurité de nos concitoyens et qui parfois risquent leur vie pour sauver des vies.

Bernard MICHAUDET
Président de l'UDSP

Jérôme RAYNAL
Secrétaire général de FO SDIS